

## ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.  
Six mois..... 9 »  
Trois mois..... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

## INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 23 FÉVRIER

## Décentralisation Politique ET... ADMINISTRATIVE

Dieu merci nous avons la clé de l'énigme qui nous angoissait hier. Il ne s'agit plus uniquement d'une « Décentralisation politique » qui n'offre aucun sens, mais — ménager votre souffle, comme s'il vous fallait prononcer l'équivalent, en langue hollandaise, de notre « bicycle » à la traduction duquel les citoyens de La Haye et d'Amsterdam affectent un bloc de quarante et une lettres — mais d'une commission de décentralisation politique (je persiste dans mes ???) compliquée d'une commission de réorganisation des services administratifs. Avec cette annexion qui sert de commentaire, on pourra s'entendre à peu de chose près.

La commission *ad hoc* fonctionne et fonctionne même si bien que, conformément aux plus élémentaires convenances parlementaires, elle s'est hâtée de nommer une sous-commission chargée d'élaborer un programme d'études et une méthode de travail. C'est fort bien vu, car les questions qui peuvent entrer dans le champ d'investigation de la commission sont tellement nombreuses, variées et enchevêtrées les unes dans les autres qu'il est absolument nécessaire d'y introduire un ordre déterminé, de les classer par catégories d'espèces; et il y a là une opération préalable qui ne peut être abandonnée à l'improvisation, car c'est d'elle que dépend en grande partie le succès de l'œuvre qu'on espère entreprendre.

En somme, l'objectif poursuivi semble double. D'une part, il s'agit de décharger les administrations centrales d'une foule de besognes secondaires, qui, au point de vue de la simplification des rouages et de la facile et rapide expédition des affaires, pourraient, sans inconvénient, être confiées soit aux préfets, soit à certains administrateurs régionaux créés (encore!) pour la circonstance. D'autre part, il s'agit de rechercher s'il ne serait pas possible et utile de modifier, au profit de la liberté générale, le fonctionnement de notre organisation communale et départementale, soit en élargissant les attributions des pouvoirs locaux issus de l'élection, soit en procédant à une répartition nouvelle, plus en rapport avec nos mœurs aussi bien qu'avec les progrès de toutes sortes réalisés depuis cent ans, des circonscriptions administratives entre lesquelles se partage le sol français.

Vous nous saisissez encore? Nous continuons.

Les considérations ci-dessus engendrent deux grandes séries de questions à traiter: celles qui ont trait aux modifications apportables dans les services publics et qui pourront, pour la plus grande part, être réalisées par voie de décret; celles qui touchent aux bases mêmes de notre régime administratif et qui exigeront le concours du législateur.

La matière est vaste et demande un long, bien long travail. En attendant que la commission découvre des solutions plausibles aux multiples questions qui vont se dresser devant elle, le gouvernement vient de prendre une sorte d'initiative indicatrice en autorisant la Ville de Lyon à faire un essai de suppression

des octrois. Voilà qui paraît, tout de suite, sans cherchage de petite bête, de la décentralisation au premier chef et de la meilleure.

Commencez-vous à vous débrouiller? Moi, je n'ose me prononcer encore. J'attendrai une demi-douzaine de mois. On nous l'a déjà tant fait « à l'oseille », c'est-à-dire à la réforme administrative!

## Nos petits soldats?

Au lieu de s'énerver sur un tas de questions secondaires et bêtasses, n'intéressant que le fonctionnarisme et les mangeurs de budget, la Chambre ferait bien mieux de chercher la solution du grave problème posé par la question de M. Mougeot.

Il s'agit de la vie de nos petits soldats, de l'hygiène de nos troupes en temps de paix, de la qualité et de la nature des exercices utiles, par opposition à ceux qui peuvent être tenus pour une aggravation parfois barbare des obligations militaires, aujourd'hui imposées à tous.

Aucun débat politique n'intéresse à ce point le cœur des mères, n'émue à ce degré les esprits même purement spéculatifs.

Il semble évident que la conception des chefs qui emploient des moyens violents pour accroître l'endurance des soldats à la fatigue et aux intempéries procède d'une idée fautive. Ils supposent qu'un soldat à qui l'on aura rendu, en temps de paix, la vie aussi dure que possible, sera plus apte qu'un autre, en temps de guerre, à résister aux épreuves, aux sévices du hasard. C'est la théorie du surmenage dont on commence à revenir dans le domaine de la pédagogie et qui se perpétue malheureusement dans l'armée.

On peut affirmer et prouver qu'un soldat bien vêtu, bien nourri, qui n'aura pas souffert inutilement, sera plus propre à développer un grand effort temporaire, à affronter des dangers, des labeurs et des épreuves extraordinaires, qu'un être exténué par l'habitude de la souffrance et dont le ressort intellectuel, moral et musculaire aura été, par l'usure, sinon brisé, du moins affaibli.

Que les chefs de l'armée s'humanisent donc. Leur prestige militaire n'y perdra rien. Qu'ils soient inflexibles sur la discipline, mais tout à fait pitoyables pour les douleurs inutilement supportées, et subies, néanmoins, jusqu'à la mort, par quelques malheureux qui, en entrant joyeusement à la caserne, ne savaient pas, hélas! dire adieu à la vie.

Hier, un journal du soir nous fournissait une nouvelle et douloureuse information. Voici ce qui, paraît-il, vient de se passer au 27<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Dijon.

« Un caporal se sentant très gravement atteint, avait fini par s'aliter non sans de longues hésitations. Se sentant absolument incapable de se lever, de faire un pas, il a besoin de soins et il ne peut aller à la visite; le désespoir le prend, il supplie le médecin militaire de venir le voir dans la chambrée. Celui-ci s'y refuse et exige que le malade se rende à l'infirmerie; il essaye, ses forces ne peuvent le soutenir; deux hommes le viennent chercher et, au milieu des corridors glacés, à travers la grande cour, sous un froid terrible, le malheureux caporal est transporté jusqu'à la chambre de visite. Là le médecin reconnaît la gravité de

son état et fait conduire le malade à l'infirmerie... Le lendemain il était mort. »

Ce fait, accompagné de beaucoup d'autres, sera porté à la connaissance de la Chambre. L'armée est trop respectée en ce pays pour que quelques rares supérieurs la puissent si gravement discréditer sans que leçon soit faite.

## Chambre des Députés

Première séance du vendredi 22 février

La discussion du budget de l'Algérie est reprise.

M. Viviani développe sur le chapitre 1<sup>er</sup> du service du gouvernement général en Algérie (Personnel de l'administration centrale), un amendement tendant à réduire de 40,000 fr. le chiffre du crédit.

Aujourd'hui, le gouverneur général touche 400,000 francs et cependant les difficultés du Gouvernement sont moins grandes qu'autrefois et les nécessités de représentation et de grandes dépenses beaucoup moindres.

M. de Pourquery de Boisserin, rapporteur, dit que la commission repousse l'amendement; le gouverneur général représente en Algérie tout le gouvernement et il faut savoir dépenser largement quand on représente un pays comme le nôtre.

L'amendement de M. Viviani n'est pas adopté.

M. Viviani développe un amendement sur le même chapitre tendant à supprimer un crédit de 79,800 fr. affecté aux conseillers du gouvernement général en Algérie.

On se demande de quelle utilité peuvent être certains de ces conseillers: celui qui vient d'être nommé, par exemple, récemment et qui n'avait d'autre titre que celui de sous-préfet.

M. le gouverneur de l'Algérie, commissaire du gouvernement, répond qu'il a besoin de ce crédit pour indemniser les commissaires enquêteurs; il est prêt à indiquer la répartition qui a été faite de ce crédit.

La Chambre passe à l'examen du budget du service de l'instruction publique en Algérie.

Deuxième séance

Suite du Budget Algérien

M. le président rappelle que la Chambre s'est arrêtée au chapitre 24 du budget de l'instruction publique en Algérie. (Subventions aux communes algériennes pour construction d'écoles ou de classes destinées aux indigènes).

M. Albin Rozat développe un amendement tendant à augmenter le crédit de ce chapitre de 123,000 fr. pour le ramener au chiffre de 400,000 fr., primitivement demandé; la diminution du crédit serait la faillite partielle de l'œuvre scolaire de la République en Algérie.

M. Pourquery de Boisserin. — Il ne faut pas aller aussi vite et accabler les communes d'impôts pour créer des écoles qui rendront moins de services aux indigènes que des écoles professionnelles et manuelles.

La colonne Monteil

La parole est donnée à M. Le Hérisse pour adresser une question au ministre des colonies, à propos de la colonne Monteil.

Depuis quelques jours, dit-il, des nouvelles inquiétantes circulent à propos de la colonne Monteil, coupées de démontis plus ou moins officieux.

Comme un journal accentue ce matin ces nouvelles alarmantes, j'ai l'honneur de demander au ministre si ces bruits sont exacts.

M. Chautemps, ministre des colonies, répond que ce récit « doit » être inventé de toute pièce.

D'abord la colonne Monteil n'est pas si loin dans les terres qu'on le prétend.

D'ailleurs, il y a quelques jours, le gouverneur de la Côte-d'Ivoire télégraphiait que dans un temps fort bref, il espérait réduire l'effectif de la colonne Monteil.

M. Le Hérisse se déclare satisfait et l'incident est clos.

La Chambre reprend la discussion du budget de l'Algérie.

M. Samary développe un amendement tendant à augmenter de 250,000 fr. le chiffre du chapitre 3 (Personnel des postes et télégraphes) pour complément de quart colonial aux facteurs et courriers convoyeurs.

L'amendement n'est pas adopté.

La Chambre passe à l'examen du service de l'agriculture.

Les chapitres 1 à 10 sont adoptés.

Le budget de l'Algérie est terminé.

Budget des travaux publics

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des travaux publics.

M. Lacombe invoque l'attention de la Chambre sur le service des routes nationales par rapport aux chemins vicinaux et demande au gouvernement de préparer, dans le plus bref délai possible, un projet d'unification de ces deux services.

M. Dupuy-Dutemps, ministre des travaux publics, consent à entreprendre l'étude de cette question.

La fixation de l'ordre du jour amène la Chambre à s'occuper de l'interpellation relative à la grève de la manufacture des tabacs de Dijon.

M. Ribot ne veut accepter la discussion que quand les ouvriers de l'Etat se seront soumis en reprenant le travail. Un ministre ne peut discuter avec des agents de l'Etat en insurrection.

M. Faberot insiste pour la discussion immédiate.

La Chambre renvoie l'interpellation à un mois.

Aujourd'hui à 9 heures, séance publique.

## INFORMATIONS

Le droit de timbre

M. Jaluzot a déposé une proposition de loi sur le timbre unique, ainsi conçue:

« A dater de la mise en vigueur de la présente loi, l'impôt du timbre sera valablement acquitté par l'apposition d'un timbre de type unique, applicable indistinctement à tous actes, effets, timbres, récépissés, affranchissements, et, en général, à toutes pièces et documents susceptibles d'être timbrés, ledit timbre devant représenter par son prix les droits et tarifs existants. A dater de la même époque, le visa pour timbre et le timbre extraordinaire seront supprimés. »

Fin de la grève de Roanne

Les nouvelles reçues de Roanne portent que la grève est terminée et que les ouvriers reprendront le travail demain lundi.

### Calvignac re-maire

Le maire de Carmaux et les adjoints viennent de donner leur démission pour permettre à M. Calvignac, ancien maire, révoqué le 12 mars 1894, de reprendre ses fonctions.

### A Montceau-les-Mines

Une certaine effervescence règne parmi la population minière de Montceau-les-Mines. Cent ouvriers du puits Sainte-Eugénie ont demandé une augmentation de salaire en raison des dangers auxquels ils sont chaque jour exposés. Le directeur-gérant a ordonné qu'on fit travailler au jour certains des plaignants, travail qui est beaucoup moins rémunérateur. D'où l'irritation des ouvriers.

Un accord tacite est intervenu et les ouvriers ont décidé de demander leur réintégration au travail du fond, faute de quoi ils se mettront en grève.

### Les pillards de Lercoul

Quarante-sept habitants des communes de Lercoul et Siguer (canton de Vic-Dessous) passent aujourd'hui en police correctionnelle sous l'inculpation de pillage de deux maisons appartenant à la Compagnie minière anglaise dont le siège est à Siguer. Les délinquants ont tout brisé, saccagé; ils se sont partagé les meubles, les charrettes, les outils, jusqu'aux portes et aux volets. Ils n'ont laissé que les murs. Le parquet a passé dix jours sur les lieux pour l'instruction. Les trois principaux meneurs, parmi lesquels le garde-champêtre de Lercoul, sont incarcérés. Le vol s'élève à environ 13,000 francs.

### Les grévistes de Dijon

Le président du Conseil a reçu, hier matin, deux ouvriers de la manufacture des tabacs de Dijon, qui est actuellement en grève.

Le président du Conseil a engagé les ouvriers à reprendre le travail, promettant d'examiner ensuite leurs réclamations.

### Un présent au Pape

Le Pape Léon XIII vient de recevoir un présent magnifique du Président de la République du Transvaal.

Il s'agit d'un diamant de 971 carats trouvé dans les mines de Jagersfontein.

Ce diamant, le plus gros qu'on connaisse assurément, est d'un blanc bleuâtre. Il est absolument parfait, sauf une petite tache à peu près imperceptible à l'œil nu.

Ce diamant a été estimé cinq millions de piastres par les hommes compétents. Le chef hottentot qui l'a trouvé a reçu pour récompense 800 piastres et un cheval.

### Voyage du fils du Shah de Perse à Paris

Le prince héritier de Perse est à la veille d'entreprendre un voyage en Europe. Il réside à Tauris, d'où il partira prochainement pour se rendre à Téhéran.

Après avoir reçu les instructions de son père, il se mettra en route à la fin d'août.

Sa première visite sera pour Paris. Il compte

séjourner environ deux mois. Le prince héritier visitera ensuite les autres capitales de l'Europe.

### Sommaton anarchiste en Belgique

Le duc d'Ursel, sénateur, a reçu une lettre comminatoire émanant d'anarchistes et lui réclamant 50,000 francs.

### Perquisitions en Italie

A la suite de la découverte d'abus graves, le ministre de la marine a ordonné une perquisition générale chez tous les employés et fonctionnaires des arsenaux.

### Grave incendie dans la rade du Havre

On écrit du Havre : « Un grave incendie s'est déclaré à bord du steamer *Cape-Corrientes* contenant un chargement de coton et amarré dans la deuxième darse du bassin Bellot.

On a déjà pu effectuer le déchargement de 2,500 balles de coton, mais il reste encore plus de 4,000 balles dans la cale, qui sont en pleine combustion.

Toutes les précautions ont été prises pour arrêter le sinistre le plus rapidement possible.

La cale, en feu, est constamment inondée par des jets de vapeur. »

### Acquittement d'un journaliste allemand

L'abbé Wetterlé, rédacteur en chef du *Journal de Colmar*, vient d'être acquitté par le tribunal correctionnel de cette ville de la prévention d'offenses au ministère, et d'excitation au mépris des institutions, que le parquet du chef-lieu du Haut-Rhin avait relevé dans un article intitulé « Porte ouverte ».

### Chasse émue

Tarbes, 22 février. — Dans le but de couper la retraite à un énorme sanglier, MM. Pierre Claverie et le jeune Paul Bazerque, de Héches, escaladaient malgré une grosse couche de neige la pente rapide d'une gorge de la montagne, lorsque l'animal bondit sur le premier chasseur qui, surpris par cette attaque imprévue, n'eut pas le temps de faire usage de son arme.

Claverie, d'une force herculéenne, se défendit à bras-le-corps. Après une lutte dans laquelle il eut la jambe et la main mutilées, il réussit enfin à repousser son ennemi qui fondait de nouveau sur lui lorsque Bazerque, qui avait gardé tout son sang-froid, lui fracassa les reins d'un coup de feu.

Se sentant blessé, l'animal s'élança vers le fond de la gorge, où il tomba foudroyé sous le coup de fusil d'un troisième chasseur.

Ce sanglier, qui pèse 125 kilos, avait des défenses de 15 centimètres.

### Collision de trains en Russie

Dans la nuit du 16 au 17 février, un train express venant de Kossloff a eu une collision avec un train de marchandises, à la station de Driassghi, sur le chemin de fer de Voronège. Trois wagons du train express et sept wagons du train de marchandises ont été détruits. Sept personnes ont été tuées.

## Les bœufs américains

Nous engageons vivement M. le ministre de l'Agriculture à consacrer une de ses plus prochaines matinées à une courte, mais instructive visite au marché de la Villette : il puisera là, en pleine source, quelques renseignements infiniment plus pratiques que ceux qu'il peut retirer des statistiques de ses bureaux.

M. Gadaud ferait bien d'aller, quelque lundi, ou jeudi matin, examiner les maigres vaches américaines exhibées sur le grand marché parisien.

Le ministre se demanderait peut-être à quel usage servent la police et l'inspection sanitaire qui autorisent non seulement la vente, mais même l'entrée à la Villette, de ces misérables bêtes éreintées, vieilles, décharnées; — couvertes d'abcès, de pustules, d'ecchymoses — animaux fiévreux, dont la viande purulente va servir à l'alimentation publique et plus particulièrement à celle de nos soldats, de nos enfants dans les collèges, des malades dans les hôpitaux!

M. Gadaud trouverait sans doute, après réflexion, que l'imprévoyance administrative, qui tolère un pareil abus, livre à la contagion des maladies épidémiques les plus redoutables notre bétail indigène.

Ainsi que le disait avec raison, les jours derniers, un éleveur du Centre : — « Comme gages de nos bonnes relations entre républicains sœurs, l'Amérique, qui nous a déjà dotés du phylloxera, se réserve encore de nous donner la peste bovine. »

Nos voisins d'Angleterre, de Belgique et d'Allemagne, bien que libre-échangistes en théorie, n'ont pas hésité à prendre des mesures radicales contre l'invasion des viandes américaines reconnues contaminées.

Il serait triste de voir la France, protectionniste, servir de suprême dépotoir à cette invasion de microbes américains!

L'Angleterre, obligée de recevoir les bœufs des Etats-Unis, en exige du moins l'abattage vingt-quatre heures après le débarquement : — l'Allemagne leur a purement et simplement fermé ses portes : — la Belgique vient d'imiter cet exemple.

La France seule reste ouverte, n'exigeant qu'un certificat de santé au départ : — ce qui ne donne nulle garantie, puisque la maladie contagieuse peut se déclarer postérieurement, pendant la traversée.

Donc, non seulement les bœufs américains viennent concurrencer nos bestiaux français et ruiner peu à peu notre élevage national, mais encore la police sanitaire, si sévère pour les bestiaux indigènes, tolère la présence des bestiaux exotiques les plus malsains.

Ajoutons que tous les emplacements de faveur leur sont réservés : — qu'au mépris de la loi, la pesée a lieu à la Villette, au lieu de

se faire au port de débarquement, ce qui constitue un bénéfice de 8 à 10 0/0 du poids vif; qu'en outre, sur des trains de 20 à 30 wagons, les pesées n'auraient porté que sur 2 ou 3, spécialement choisis comme contenant des bœufs légers...

Un éleveur auquel on demandait comment et pourquoi de tels abus se produisaient, toujours à notre détriment, répondit sans hésiter :

— Ah! c'est que, nous autres, nous ne donnons pas de pots-de-vin!!!

Il paraît que le gouvernement songerait à prendre des mesures contre l'invasion des bœufs américains, lors de la discussion du budget de... 1896!

Ce n'est pas sérieux. D'abord, du train où marchent les discussions budgétaires, cela peut durer longtemps, et puis, enfin, pourquoi différer une mesure reconnue urgente?

Le strict devoir du gouvernement est d'agir immédiatement, sinon l'opinion publique aurait le droit de taxer cette incompréhensible incurie de criminelle complaisance!

Au cours de son enquête sur La Villette, M. le ministre fera bien de constater et de faire cesser un autre abus, qui fausse les cours de la plupart de nos grands marchés en province, dont le marché de La Villette est le régulateur et sert de base à toutes sortes de spéculations malthonnêtes.

Nous voulons parler des procédés employés par la boucherie en gros pour alimenter les abattoirs en dehors du marché : — procédés qui ont pour objet de s'opposer au jeu naturel de l'offre et de la demande et de favoriser la spéculation.

Il faudrait, pour enrayer toute spéculation, contraire aux intérêts de l'éleveur, comme du consommateur, qu'il fût exigé que tous les animaux amenés — sauf les contaminés et les suspects — passent par le marché afin de soumettre, comme jadis, les cours à la loi de l'offre et de la demande : qu'ils soient enregistrés, pesés à leur entrée et vendus à poids connus, tant pour la sécurité des ventes que pour l'exactitude des mercuriales publiées.

Une mesure urgente s'impose et nous espérons que M. le ministre de l'agriculture prendra cette mesure :

La fermeture immédiate de notre marché aux bestiaux de provenance américaine, pour cause de salubrité publique.

GAUDIN DE VILLAINÉ, ancien député.

## BULLETIN FINANCIER

22 février 1895.

Le marché a traversé ces jours-ci une petite phase d'inquiétude provoquée par l'attitude des Anglais en Egypte; ces petites alternatives forcent de temps en temps la place à resserrer l'ardeur un peu excessive qu'elle déploie sur certaines valeurs de la cote. Autant en emporte le vent.

## AU MOULIN

— La complice sera peut-être plus explicite, monsieur de l'honneur. Mademoiselle, jurez-moi — je vous croirai — que vous n'avez ni écrit à Baptiste ni faulfilé une lettre sous sa porte?

— Miss Clair! tonne le farinier, je vous défends de jurer. M<sup>me</sup> Boyer n'a pas le droit de vous inculper ainsi. Allons! relevez-vous! Un peu de dignité, je vous prie. Vous humilier, devant votre élève? Avouer une faute de cette gravité? Je ne le veux pas. Debout, miss Clair! Laissez Andrée dont vous n'avez point à vous inquiéter, car elle ne court aucun péril ici; prenez mon bras et quittons tous deux cette maison, haut le front, haute la conscience.

— Vous ne sortirez pas — Péline ferma la porte à double tour et cacha la clé dans sa poche — avant que je n'aie dit à cette... fille...

— Prenez garde, madame Boyer! gronda Baptiste s'appuyant au mur, les mâchoires serrées.

— Vous ne menacez, vous! N'allez-vous pas lever la main sur moi!

— Pauvre femme! plaignit Baptiste découragé par cette aveugle furie.

— Pauvre femme! moi! La pitié de monsieur mon domestique; une honte que je ne prévoyais pas. Avec ou sans votre pitié, cher monsieur Baptiste, la « pauvre femme » jettera au nez de... l'autre, ce qui lui pèse sur le cœur. Elle s'est dit, la belle Anglaise qui a l'habitude des intrigues et des correspondances avec les hommes, elle s'est dit : Tiens, voilà un gars qui me plaît. Je vais lui écrire; et, si la patronne s'aperçoit de quelque chose et manifeste un mécontentement, bah! une meunière, une campagnarde, une paysanne, qu'est ce que cela? Hé bien, l'Anglaise! la paysanne vous met sous ses pieds plus bas que vous ne pourriez mettre cette paysanne sous vos pieds. Elle est honnête et vous ignorez l'honnêteté. Elle travaille et vous vous croisez les bras. Elle est utile et vous n'êtes bonne à rien. Elle se pendrait plutôt que d'aller, à votre exemple, salir la demeure qui l'accueillit avec orgueil, salir la maîtresse de cette demeure où jamais ne s'accomplit une infraction aux convenances et à la sincérité. Pardieu! je devine : vous

vous estimez fabriquée d'une autre chair que la mienne. Vous êtes jolie, blanche, délicate, distinguée, « comme il faut » d'après votre jargon. Moi, je suis pataude, tannée, cuite, brûlée par la bise et le soleil; j'ai de gros traits. Vos mains fines, unies, longues et molles, se terminent par des ongles roses que vous polissez à la brosse et aux drogues. Mes mains — mes pattes, comme disent, des femmes du ménage et de l'étable, les femmes du salon — mes pattes plus rugueuses qu'une écorce, noires comme le sarrasin, éraillées, gercées, armées non pas d'ongles mais de corne comme le sabot des bêtes de somme, triturant la pàtée aux cochons, lavent la vaisselle, retournent le fumier. Mais aussi, elles sèment le grain, mes pattes. Elles vous fournissent, à vous autres femmes du loisir et de la paresse, le pain et le vin. Ces pattes-là vous font l'aumône et, sans elles, tas d'hypocrites et de fainéantes que vous êtes, vous creveriez de faim sur vos pommes et sur vos falbalas.

— Madame! par grâce! lamente miss Clair, je n'ai plus de force...

Baptiste écoute immobile. Les veines de son front bleuissent.

— Savez-vous, continue Man' nou impi-

toyable, comment, chez nous, on qualifie les filles, les demoiselles qui vont dans la chambre des hommes ou leur écrivent, ce qui revient au même? Nous les appelons des...

Tranquille pose sa main sur les lèvres de Nourrice.

— Halte-là, madame Boyer! Il est des expressions qui ne doivent pas sortir de la bouche d'une honnête femme. En vous interrompant, je vous épargne le chagrin et la honte de les avoir prononcées.

Clair est tombée évanouie. Moi je ne veux guère mieux et je crie : « Man' nou! Baptiste! finissez, ou j'appelle les voisins. »

Baptiste soulève l'institutrice sur ses bras et la porte vers l'alcôve. Péline se rue devant lui et l'écarte du geste.

— Vous n'aurez pas l'audace de déposer cette... personne sur mon lit!

— Préférez-vous que je la campe sur le mien! rugit le farinier, le regard si flamboyant que Nourrice baisse cette fois les yeux.

Et il étend M<sup>me</sup> O'Connor sur la couche de la patronne.

— Maintenant, dit-il — brisé, rompu des membres — pour votre punition, pour votre éternel remords, lisez.

Le 3 0/0 sans aucune affaire reste à 103.32 et le comptant trouve faiblement les offres dont il a besoin. Le Suez paraît débarrassé des acheteurs que la hausse inconsidérément rapide des derniers jours avait attiré, nous n'oserions cependant affirmer que la réaction ait dit son dernier mot, en tout cas aucun mouvement de hausse même sur les valeurs les meilleures ne peut conserver son efficacité s'il procède par enjambées déraisonnables.

Après avoir débuté à 3,235, il finit à 3,257.50. Les valeurs de crédit sont assez fermes.

L'Extérieure à 77 1/2 consolide les trois points de hausse conquis depuis le commencement du mois.

Les valeurs ottomanes sont bien tenues. Nous laissons le Turc à 26.92. La Banque ottomane à 697.50.

DE LAVIGERIE,  
22, place Vendôme, Paris.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 23 Février

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	3°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus	1°
Midi,	768 m/m	au-dessus	5°
Hausse,	2 m/m		
Baisse,	» m/m		
Température minima de la nuit		au-dessous	1°

### Théâtre de Saumur

Ce soir samedi, représentation de la tournée Abel, du Vaudeville : *La Dame aux Camélias*, avec M. Abel dans le rôle d'Armand Duval, qu'il a joué 200 fois au théâtre du Vaudeville, et M<sup>lle</sup> Jane Magnan, de l'Ambigu, dans celui de Marguerite Gautier.

### PATRONAGE S<sup>t</sup>-JOSEPH DE NANTILLY

Demain dimanche 24 février, deuxième représentation du *Gondolier de la Mort*, drame représenté en 3 actes, avec intermèdes par M. Denis.

Entrée à 7 heures 1/2 ; rideau à 8 heures.

On trouvera des cartes jusqu'au dernier moment chez le Concierge.

MM. les Souscripteurs qui n'ont pu assister à la soirée d'hier vendredi peuvent venir à celle de demain dimanche avec leurs lettres d'invitation.

### Un effet du froid

L'un des effets les plus appréciables des grands froids, c'est l'anéantissement des larves de hannetons et autres insectes destructeurs qui, au printemps, causent de graves dégâts dans les cultures et les vergers.

Par contre, les arboriculteurs sont inquiets : la plupart de leurs plantations, et notamment les rosiers, sont sérieusement menacés.

Il tend, grande ouverte, la lettre de Clair à la maîtresse qui repousse le papier.

— Lisez ! répète le farinier impérieux, sinon je lirai, moi, devant tout ce monde que vous vouliez évoquer pour insulter publiquement une femme aussi digne de compassion que de respect. Vous n'osez plus ? Alors écoutez.

Et il lut ce qui suit :

« Monsieur Baptiste,  
» Je voudrais consulter votre expérience et votre loyauté, car, de votre avis dépendra mon sort. Puis-je vous parler sans témoins, ou jugez-vous que je dois m'exprimer franchement en présence de M<sup>me</sup> Boyer qui, je le crains, ne me porte aucune sympathie, mais dont je reconnais volontiers la droiture et la sagacité.

» Votre dévouée servante,  
» Clair O'CONNOR. »

(A suivre.) A. M.

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

A l'occasion des fêtes du Carnaval, les billets d'aller et retour à prix réduits, prévus par le tarif spécial G. V. n° 2, qui seront délivrés les Samedi gras, Dimanche, Lundi et Mardi gras (23, 24, 25 et 26 février) seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du Mercredi des Cendres (27 février).

Ces billets conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

En effet, le rosier ne supporte guère une température inférieure à — 10° — 12 et le thermomètre est descendu, ces derniers jours, jusqu'à — 15° et 17°.

Il y a donc, de ce chef, des pertes très sensibles à redouter.

### Sur la glace

Dans le courant de la semaine, à Montsoreau, deux noces, à quelques jours d'intervalle, ont quadrillé et polé au milieu de la Loire.

Un des joyeux cortèges était, du reste, forcé de traverser le fleuve, d'une façon ou de l'autre, les conjoints habitant l'île de Montsoreau.

Le fait ne manque pas de pittoresque et méritait bien d'être signalé.

### L'embâcle de la Loire

La situation est toujours la même en Indre-et-Loire. On se tourmente, on s'inquiète beaucoup des événements qui vont se produire au moment de la débâcle de la Loire.

A Blois, la Loire coule à pleins bords, sans entraîner le plus petit glaçon, et pourtant, tous les jours, on s'attend à la débâcle si redoutable et si redoutée en amont d'Orléans.

Du côté de Candé et de Madon, la glace a formé bauquise. Les prairies sont inondées. Dans certains endroits, les moutons sont au premier étage, car le rez-de-chaussée est envahi par l'eau.

Les populations redoutent beaucoup l'inondation quand le dégel viendra.

La petite ville de Sully (Loiret) doit à ses banquises une animation inaccoutumée. Ses rues sont sillonnées par une foule de visiteurs. Il en vient de tous les côtés : d'Orléans, des départements voisins et même de Paris. On vient à pied, à bicyclette, en voiture, en chemin de fer. Les trains sont bondés. Les hôtels regorgent de monde. Impossible de calculer le nombre des personnes qui traversent la Loire.

Au milieu des glaces, une buvette est installée, et comme vous le pensez bien, elle est très fréquentée. Chacun est heureux et fier de prendre, soit un punch, soit une tasse de café, soit du vin chaud, soit un petit verre, afin de pouvoir écrire dans ses mémoires ou redire à ses descendants : « Le 20 février 1895, j'ai traversé la Loire sur la glace et, au milieu de mon excursion, je me suis désaltéré dans un petit restaurant installé sur les glaçons. »

Voici quelques renseignements sur le mouvement des voyageurs d'Orléans à Sully :

Avant-hier, les trains ordinaires ont amené 300 voyageurs.

Hier matin, au lieu d'un train spécial, il a fallu en faire partir deux : ils contenaient 1,200 voyageurs ; le train ordinaire en a apporté 300 : total : 1,500 touristes.

Ces divers trains sont arrivés sans retard appréciable. Les curieux se sont aussitôt dirigés sur Saint-Thibault, par la rive droite du fleuve. A ce dernier point se trouvaient les amoncellements les plus pittoresques.

C'est presque Saumur-Villebernier au mois de janvier 1880.

### ANGERS

#### Une terrible misère

Du *Patriote de l'Ouest* :

« Mercredi matin, une petite fille, toute en larmes, se présentait à notre distribution de soupes de la rue du Griffon. Notre administrateur, M. Daburon-Leroy, touché par son chagrin, l'interrogea doucement. Elle raconta, au milieu de ses sanglots, qu'elle vivait seule avec son père, sa mère étant morte depuis cinq ans. La nuit précédente, son père, qui était déjà très malade, s'était plaint plus que d'habitude, puis il s'était tué, et, depuis, elle n'avait pu lui arracher une parole. Elle le croyait mort.

» M. Daburon-Leroy et les personnes présentes consolèrent la pauvre petite de leur mieux. Ils s'empressèrent de la reconforter, puis on l'adressa à une charitable personne qui l'accompagna jusqu'au domicile qu'elle indiquait, rue du Pré-Pigeon.

» La pauvre enfant avait bien dit vrai. Dans

la misérable chambre qu'elle occupait avec son père, on trouva celui-ci mort de froid.

» On fit le nécessaire pour soustraire la pauvre petite au terrible spectacle qu'elle avait eu sous les yeux pendant la nuit. Un voisin se chargea de la garder temporairement. Une dame charitable lui donna des vêtements noirs avec lesquels elle put assister à l'enterrement de son père qui a eu lieu avant-hier. Enfin, des démarches ont été faites pour qu'on la prit à l'Orphelinat municipal, qui s'ouvrira certainement devant cette cruelle infortune imméritée.

» Vraiment, que de misères ignorées ! Que d'affreux drames insoupçonnés ! »

### Une femme brûlée vive

Du *Petit Courrier* :

« Un terrible accident vient de se produire au numéro 11 de la rue David, Jeudi, vers 3 h. 1/2. M. Desfossez, ancien chapelier, revenait de son jardin, lorsqu'il aperçut en rentrant chez lui sa femme, qui est à moitié paralysée, entourée de flammes, ses jupons en feu et poussant des cris déchirants. Il appela au secours et aussitôt plusieurs voisins accoururent et à l'aide de couvertures éteignirent le feu qui consumait cette pauvre femme.

» Le corps de M<sup>me</sup> Desfossez n'offrait alors qu'une plaie ; tout le côté gauche, la poitrine, le dos et le bras étaient affreusement brûlés, la peau se détachait du corps et tombait par morceaux, le coude du bras droit a également été sérieusement atteint.

» M. le docteur Moreau, qui avait été appelé, a déclaré que les blessures étaient très graves et n'a pu se prononcer sur l'état de la blessée.

» On ne sait au juste comment cette femme a pu communiquer le feu à ses vêtements. L'on suppose toutefois qu'elle s'est approchée un peu trop près du poêle.

» M<sup>me</sup> Adèle Desfossez est âgée de 72 ans. »

### Conduite en compagnie de discipline

Un jeune conscrit de la classe 1893, sortant de prison, a été conduit avant-hier d'Angers à Tours. De là, il sera dirigé dans une compagnie de discipline.

### Nomination

M. le général de brigade Massing, commandant la brigade de cavalerie du 4<sup>e</sup> corps d'armée, est nommé membre du comité technique de la gendarmerie, en remplacement de M. le général Treymuller.

On se rappelle que M. Massing est l'ancien colonel du 25<sup>e</sup> régiment de dragons.

### Etat Civil de Saumur

#### NAISSANCES

Le 22 février. — Auguste-Eugène Bouju, rue Nationale, 32.

#### DÉCÈS

Le 22 février. — Alexandrine Coullon, épouse de François Davy, sans profession, 70 ans, à l'Hôpital.

### Théâtre de Saumur

Bureaux, 8 h. »/» — Rideau, 8 h. 1/2

Direction A. GIRAUD

Lundi 25 Février 1895

Les 28 jours de Clairette

Opérette en 4 actes, de MM. Raimond et Mars, musique de Victor ROGER

### MARCHÉS

DOUÉ-LA-FONTAINE, 18 février

Froment (l'hectolitre de 77 kil. 1/2), 13 fr. — Seigle (l'hectolitre de 75 kil.), 8 50. — Orge (l'hectolitre de 65 kil.), 8 50 à 9. — Avoine (l'hect. de 50 kil.), 8 50 à 9. — Pommes de terre (le double-décaltre), 4 50. — Foin (la charretée de 1,050 kil.), 55 à 60. — Paille, 35 fr. — Pain, les 6 kil., 4 60. — Volailles, la couple, 4 à 5 50. — Œufs, la d., » 90 à 1 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 05 à 1 40. — Petits vins blancs (230 litres), 80 à 100 fr. — Petits vins rouges, 50 à 70 fr.

BEAUFORT, 20 février

Froment, double-décaltre, 1 80. — Seigle, 1 60. — Orge, 4 75. — Sarrasin, 2 10. — Avoine été, 1 60. — Pommes de terre, » 75. — Foin, la charretée, 55 fr. — Paille, 38 fr. — Chanvre (les 100 kil.), 65 fr. — Farines, 27 fr. — Beurre (le 1/2 kil.), 1 05. — Poulets (la couple), 6 fr. — Oies, 12 fr. — Œufs (la douz.), 1 fr. — Vin rouge, la barrique, 65 fr. — Vin blanc, 100 fr.

## FAITS DIVERS

UNE FORTUNE DANS UNE BOÎTE À ORDURES

Le 15 novembre 1894, M<sup>lle</sup> Marie Taniès mourait à Orsay, léguant une fortune de un million et demi à la Ville de Paris, destinée à certaines fondations.

Mais où était l'argent ? Le notaire prévenait bien M. Poubelle de la décision testamentaire de la défunte, mais il n'avait pas les fonds chez lui. Il en connaissait l'existence, les ayant eu entre les mains.

On se rend donc au domicile de la défunte. Rien dans aucun meuble. Une perquisition faite ne donne pas de meilleur résultat.

Sans doute un vol avait été commis. Le préfet de police ouvrit une enquête, pendant qu'on continuait les recherches dans l'immeuble.

Enfin il ne reste plus qu'une boîte à ordures qui n'a pas été visitée. On la déplace, elle paraît des plus lourdes.

On soulève le couvercle, on examine, il y a là 80,000 francs en or et près de deux millions en titres et valeurs diverses.

### LA FALSIFICATION DES VINAIGRES

Voici un procédé assez simple pour reconnaître si le vinaigre n'a pas été falsifié avec de l'acide sulfurique.

Versez quelques cuillerées du vinaigre soupçonné dans une assiette en porcelaine ; mettez tremper quelques bandelettes de papier à filtrer blanc ; posez l'assiette sur un poêle chauffé et laissez l'évaporation se produire. Y a-t-il de l'acide sulfurique dans le vinaigre, le papier noircit et se charbonne. Le vinaigre est-il pur, de vin ou d'alcool, le papier reste blanc.

Tout le monde peut faire cette petite expertise et la renouveler, à peu de frais, sans laboratoire.

### IL A TROP DE QUALITÉS

Notre langue très riche a beaucoup de souplesse. Elle peut exprimer toute chose en un mot : Je constate pourtant quelquefois sa faiblesse Pour louer les vertus du savon du Congo.

E. Cayeux, au parfumeur Victor Vaislier.

**PURIFIEZ L'AIR**  
en brûlant du **PAPIER d'ARMÉNIE**  
Le meilleur Désinfectant connu.



Dans l'intérêt des malades et surtout de ceux qui les entourent, les médecins recommandent de purifier l'air en brûlant du **PAPIER d'ARMÉNIE**.

DETAIL : PHARMACIES, PARFUMERIES, PAPETERIES, BAZARS  
Gros : A. PONSOT, 8, Rue d'Enghien, Paris. Ech<sup>es</sup> gratis.

Dépôt : Imprimerie P. GODET, place du Marché-Noir.

Maison de vente : BUREAU DE TABAC, au coin de la rue du Marché-Noir et de la rue Dacier. Saumur.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,  
N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1<sup>er</sup> au 15 de chaque mois. Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix : 3 francs, soins compris  
EXTRACTION DE DENTS GRATIS

Le Gérant, L. DELAUNAY.

FONDS		Est.		VALEURS DIVERSES		Russe		Bons de lot de 100 fr.		
3 0/0	103 25	Obl. 3 0/0 nouv.	477 75	Gaz pour l'étranger	635	4 0/0 1893	104	VALEURS FRANÇAISES		
3 0/0 amortissable	101 30	Lyon-Méditerranée	480	Gaz Compagnie parisienne	1105	4 0/0 Consolid. 1re et 2e série	102 95	OBLIGATIONS		
2 1/2 1894	107 90	Obl. 3 0/0	476 50	Cie Transatlantique	329 50	3 0/0 or 1891	92 80	Chemins Brésiliens 4 1/2		427
SOCIÉTÉS DE CRÉDIT		Midi	473 50	Omnibus de Paris	1070	Credit foncier égyptien	456	Eaux Compagnie générale 3 0/0		475
Banque de France	3800	Obl. 3 0/0 nouv.	473 50	Suez (actions)	3250	VILLE DE PARIS	615	Gaz Compagnie parisienne 5 0/0		512
Comptoir national d'Escompte	569	Nord	488	FONDS ÉTRANGERS		Oblig. 1855-60 3 0/0	558	Fives-Lille		480
Crédit Foncier	902 50	Orléans	460	Anglais 2 3/4	103 85	1865-60 3 0/0	426	Transatlantique 3 0/0		335
Crédit Industriel	550	Obl. 3 0/0 1884 nouv.	479	Autriche 4 0/0 or	103 85	1871 3 0/0	418 50	Panama 1re série 6 0/0		24
Crédit Lyonnais	831 50	Ouest	1106 50	Egypte Dette unifiée	77	1886 3 0/0	384 75	2e série 6 0/0		21 75
Société Générale	495	Obl. 3 0/0 nouv.	479	Espagne extérieure 4 0/0	101 60	1892	49	3e série 6 0/0		121
CHEMINS DE FER		Ouest-Algérien	599 50	Hongrois 4 0/0 or	88 30	CREDIT FONCIER		à lots		612 50
Est-Algérien	605	Obl. 3 0/0 nouv.	468	Italien 5 0/0	190	Communes 1879		Suez 5 0/0		495 50
Obl. 3 0/0	453	Obl. 3 0/0	468	Portugais 4 1/2 0/0	190	Fonciers 3 0/0 1879		3 0/0		495 50

Etudes de M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 1, et de M<sup>e</sup> BRAC et FOURCHAULT, notaires à Saumur.

**A VENDRE**

Aux enchères publiques En un seul lot En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, commis à cet effet, Le Lundi 18 Mars 1895, à deux heures de l'après-midi.

**Maison d'Habitation**

Située à Saumur, Rue Saint-Nicolas, n° 20, Comprenant : Au rez-de-chaussée, boutique, salle à manger et cuisine, hangar, cour, écurie et cave ; 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> étages. Pour les renseignements, s'adresser : 1<sup>o</sup> M<sup>e</sup> LECOY, avoué, poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 1 ; 2<sup>o</sup> M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, réacteur et dépositaire du cahier des charges ; 3<sup>o</sup> Et à M<sup>e</sup> FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans, 67. LECOY.

**Vente Mobilière**

Pour cause de départ Le Dimanche 10 et le Lundi 11 Mars 1895, au bourg des Rosiers, à l'hôtel du BON-COIN, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers, à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers ci-après.

On vendra notamment : Quatre cents verres de différentes dimensions, quarante carafes et carafons, deux douzaines de tasses à café avec leurs soucoupes, vingt-un sucriers, trente cuillers en ruolz, huit plateaux, un comptoir, quarante tables rondes ou carrées, quarante tabourets, un calorifère, onze paires de rideaux, un billard, quinze douzaines d'assiettes en porcelaine, deux lampes, trente chaises, une console, trente-six cuillers et trente-six fourchettes en ruolz, une cuiller à potage, trente couteaux, dix saladiers, six plats longs, quatre réchauds, quatre cafetières, batterie de cuisine complète, une paire de balances, cent cuillers et fourchettes en fer, une cuisinière, un fourneau en fonte, deux marmites, neuf lits complets, deux armoires, un canapé, deux commodes, trois glaces, neuf édradons, douze cents bouteilles vides, un poulain, dix fûts vides, soixante-quatorze draps, dix grandes nappes, cent vingt serviettes, cent soixante essuie-mains, trente tasses d'oreillers, liqueurs diverses, cinq cents bouteilles vin blanc récolte 1893, vins Saint-Émilion, Saint-Estèphe, et quantité d'autres objets. Au comptant et 40 pour cent en sus.

**C. GOUZÉ**

18, rue Saint-Nicolas, Saumur. DIRECTION DE TRAVAUX. — Construction de plans. Etablissement et vérification de métrés. Expertises.

Etude de M<sup>e</sup> MARCOMBRE, huissier à Saumur.

**AVIS**

La vente mobilière du sieur BUARD, charbon-forgeron à la Rompue, commune de Saint-Lambert-des-Levés, annoncée pour le 10 février 1895, et remise pour cause de mauvais temps, aura lieu irrévocablement le **Dimanche 24 Février 1895**, à une heure du soir.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT Au bourg de Blou (canton de Longué),

**UNE MAISON**

Située entre cour et jardin, Composée, au rez-de-chaussée, d'un vaste salon parqueté, salle à manger, cuisine, vastes servitudes, avec remise et écurie, serre-bois; au 1<sup>er</sup> étage, plusieurs chambres à coucher avec parquets. S'adresser à M. MONNIER, à Blou, pour visiter, et à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans, pour la location.

**Bouchard-Bayle**

Architecte Mètreur Expert 47, Rue Dacier, Saumur Géométrie, Expertise, etc.

**ON FAIT SAVOIR**

Qu'un *Hottoir public* est ouvert rue d'Alsace, immédiatement après Saint-Louis, à l'endroit indiqué par un poteau-enseigne. Les entrepreneurs susceptibles d'avoir une certaine quantité de décombres à y déposer pourraient même être rétribués. S'adresser à M. TAYEAU, expert au Pont-Fouchard.

**Demandes d'Emplois**

M. GOYET, rue d'Orléans, 54, demande emploi.

UN MÉNAGE demande place de Concierge. Tr. bonnes références S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME âgé de 35 ans demande un emploi, garçon de magasin ou autres. S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande un emploi.

Toute demande d'adresse ou de renseignements doit être accompagnée d'un timbre pour la réponse.

**Entrepôt des Ardoisières de la Commission**

D'ANGERS Vente en Gros et en Détail.

**R. BASTARD - BREHIN** Quai Saint-Nicolas, SAUMUR

**BOIS DU NORD ET DU PAYS**

**M<sup>me</sup> DUSSAUD**

AUX OUVRIERS RÉUNIS, 21, rue du Marché-Noir, SAUMUR. Prévient sa clientèle qu'elle vient d'établir des prix de Chaussures, sur mesures, défiant toute concurrence.

Brodequins, homme... depuis 12 f. 50  
Chaussure femme..... — 10 50  
— enfant..... — 9 »  
Réparations instantanées.

**A SAINTE-GENEVIÈVE**

**Tapisseries Artistiques**

BRODERIES M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

A partir du 1<sup>er</sup> mars prochain, la CHAPPELLERIE CHARDON, actuellement rue de la Comédie, 29, sera transférée 2, rue Saint-Jean, en face la librairie Javand.

**A VENDRE**

Vieux Journaux et Rognures S'adresser au bureau du journal.

**ÉPICERIE PARISIENNE**

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER **IMBERT FILS**

Conserves Supérieures  
Petits pois, la boîte. . 0 85 — 1/2 boîte. 0 50  
Petits pois Amieux. . 1 » — 0 60  
Haricots verts. . . . . 0 85 — » »  
Haricots verts Amieux 1 » — 0 60  
Asperges, Pois, Haricots verts et Flageolets très fins et extra fins. Dépôts des Maisons Amieux frères, de Nantes, et Rodet frères, de Bordeaux. NOTA. - Toutes nos conserves sont garanties, les boîtes manquées sont échangées Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi. Sardines à l'huile, Pêche Française, deux boîtes pour 0,75 Gros Artichauts, 0 fr. 40 pièce

**ÉPICERIE CENTRALE**

28 et 30, rue Saint-Jean, SAUMUR

**MAISON P. ANDRIEUX**

PRODUITS ALIMENTAIRES FÉLIX POTIN Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur. Vin rouge 35 c. le litre. { 26 litres pour 25  
— blanc 45 c. — { Livraison à domicile par 6 litres. Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins. P. ANDRIEUX.

**ÉPICERIE NOUVELLE**

38, Rue d'Orléans, 1, rue Beurepaire, SAUMUR

**E. CHAUVEAU**

Pâtés de foies gras Deschandeliers, depuis 1 fr. 65 Camembert, Roquefort, Livarot, Brie, Port-Salut, Gruyère, Emmenthal, Fromages Gervais tous les vendredis. Choucroute de Strasbourg, Poitrine fumée, Saucissons d'Arles, de Lyon, Saucisses de Strasbourg, Jambon d'York, etc. BEURRE : Laiterie de St-Clément, tous les 2 jours; d'Ysigny, 2 fois par semaine.

**ARTICHAUTS NOUVEAUX**

VIN ROUGE du pays, 0 fr. 35 le litre. (Année 1895), bon cru 0 fr. 40 — BLANC du pays, 0 fr. 45 —

**Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine**

**A. BOURDOIS, TRAITEUR**

20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc. Fournitures complètes pour Déjeuners, Lunchs, Diners Pour la Ville et Campagne Entrées froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson Pâtés et terrines de Foies gras de Ruffec et de Strasbourg M. Bourdois demande de suite deux apprentis.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

**PLUSIEURS MILLIONS DE PLANTS**

de Vigne américaine à VENDRE dans de très bonnes conditions Boutures, racinés et greffés-soudés de toutes qualités Rupestris-Lascastelles, Phénomène du Lot, Monticola, Martin, Ganzin, etc., etc. Les Plants sont garantis n'avoir jamais été arrosés Pour les achats, demander le Catalogue au Bureau du journal. Le CATALOGUE est envoyé franco sur demande.